



# ARRANCOURT Infos

Juillet 2019



Déploiement de la fibre optique sur Arrancourt

## Le mot du maire

Le budget de la commune, conjuguant rigueur et ambition, a été voté le 08 avril 2019, il vous est détaillé page suivante. Il se caractérise par la fin complète de notre endettement concernant la Place de la Mairie, l'enfouissement des réseaux aériens et l'entretien de nos routes.

Les travaux prévus dans la première tranche de notre nouveau contrat rural ne débuteront qu'en fin d'année. Il n'a donc pas été nécessaire de prévoir un emprunt en 2019.

Concernant les taux d'imposition des taxes directes locales, ils restent inchangés comme depuis de nombreuses années (Taxe Habitation 6.88%, Taxe Foncière Bâti 9.84%, Taxe Foncière non Bâti 27.62%).

En adéquation avec la volonté du Conseil Municipal, la programmation pluriannuelle d'investissement sur 4 ans est ambitieuse et vise tous les « quartiers » de notre commune, en particulier la Vallée Saint Pierre, la Sente des Alouettes et le Chemin de Corbeil.

Je ne manquerai pas de vous informer du résultat de l'appel d'offre et du calendrier des prochains travaux.

Les élections européennes se sont déroulées le 26 mai 2019 et je tiens à remercier les bénévoles qui ont tenu une permanence ce jour-là. Rendez-vous en mars 2020 pour les élections municipales.

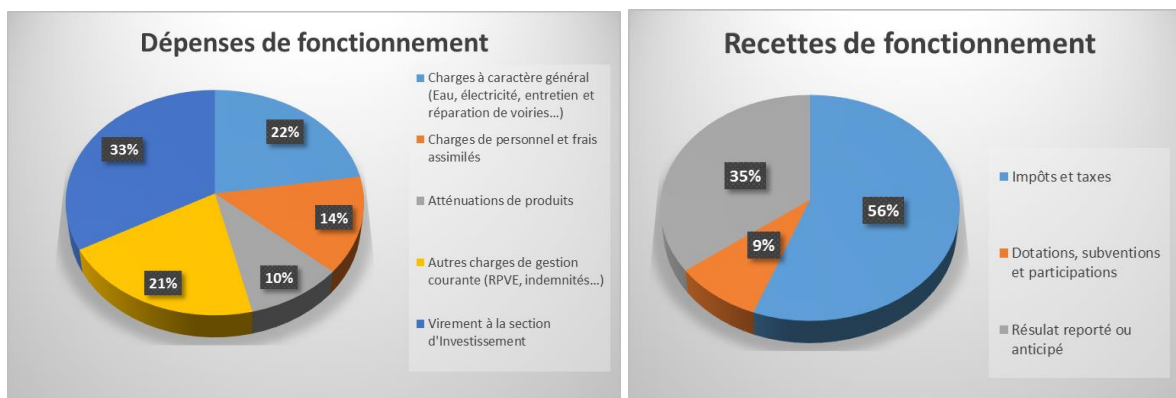
Je vous rappelle que les inscriptions sur les listes électorales se font par téléprocédure sur le site [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr) mais les demandes d'inscription auprès de Catherine au secrétariat de Mairie sont encore possibles.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent été.

Fidèlement  
**Denis YANNOU**

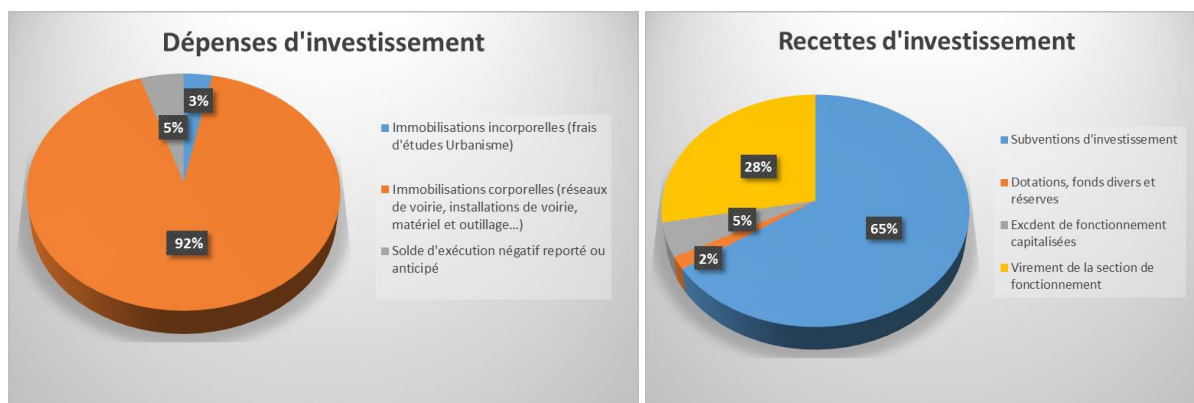
## Budget 2019 - Chiffres clés

Section de fonctionnement : **Dépenses : 198 800 € / Recettes : 198 800 €**



Atténuations de produits = reversement

Section d'Investissement : **Dépenses : 234 850 € / Recettes : 234 850 €**



## Fibre optique

Le département a fait du déploiement du Très Haut Débit une priorité afin d'assurer une couverture pour l'ensemble des habitants fin 2020. Le Syndicat Mixte Ouvert Essonne Numérique a donc créé le réseau fibre optique sur Arrancourt. La conception et la réalisation ont été confiées à l'entreprise SOGETREL, mandataire d'un groupement. Cette opération a commencé par la pose des armoires de rues, puis le tirage et la pose des câbles dans les réseaux souterrains et sur les poteaux télécoms ou électriques.

Arrancourt sera éligible à la fibre au 1er trimestre 2019

## Arrancourt, un territoire vert

Principalement occupé par la plaine agricole et les espaces boisés, notre commune possède une zone humide méconnue car difficilement accessible.

Elle est riche de ses multiples espèces végétales, d'orthoptères, de poissons, de chauves-souris, de libellules et d'amphibiens. Ce marais est un véritable capital naturel à découvrir.

Grâce au Syndicat de la Juine et à l'accord de nombreux propriétaires privés, nous vous annonçons la création, pour le printemps 2020, d'un sentier découverte des bords de l'Eclimont.

Ce projet, initié en partenariat avec la commune d'Abbeville la Rivière, devrait comprendre plusieurs itinéraires à travers bois et marais.

Nous sommes conscients de la richesse de notre patrimoine paysager mais également de sa fragilité, c'est la raison pour laquelle ce sentier de promenade ne sera accessible qu'à pied, pour votre plus grand plaisir.

## Révision de la carte communale

La loi Alur renforce les dispositions relatives à la lutte contre l'étalement urbain et encourage la densification.

Pour déterminer les parties constructibles du territoire, la carte communale prend en compte le maintien et la préservation des continuités écologiques ainsi que la préservation du patrimoine rural et paysager.

L'objectif de la commune vise un accroissement modéré des constructions à l'horizon 2030, le conseil municipal tient à ce que notre commune reste « résidentielle ». La desserte routière du village ne se prête pas non plus à une augmentation significative de la circulation, c'est la raison pour laquelle 6770m<sup>2</sup> seulement sont proposés à l'extension de l'urbanisation, soit environ 6 logements potentiels.

Plusieurs instances administratives sont encore à consulter et l'enquête publique ne se déroulera qu'en fin d'année, nous vous en avertirons.

## Prime éco-logis

Pour inciter les propriétaires essonniers à rénover leur bien, le Département verse, sans condition de ressources, la nouvelle Prime éco-logis 91 pouvant aller jusqu'à 2 300 euros. Un coup de pouce en faveur de la transition écologique qui réconcilie pouvoir d'achat et efficacité énergétique.

Critères pour bénéficier de la prime :

- Etre propriétaire occupant
- Engager des travaux dans sa résidence principale
- Entreprendre 1,2 ou 3 travaux éligibles
- Faire appel à une entreprise portant la mention RGE

Plus d'information sur : <https://www.renover-malin.fr/particulier/register>

## Maison de la Justice et du Droit

Un service de conseils juridiques gratuit pour les habitants de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne (CAESE).

La Maison de Justice et du Droit (MJD) est un lieu d'accueil gratuit et permanent permettant d'apporter une information de proximité et des conseils sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Ce service permet à toute personne de bénéficier :

- d'informations générales sur ses droits et ses devoirs.
- d'une aide dans l'accomplissement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation (aide à la rédaction de dossiers d'aide juridictionnelle).
- d'informations juridiques gratuites par des professionnels du droit (avocats, notaires,...)

Coordonnées : 1, rue du Coq à Etampes - Tél. : 01.69.92.11.70. / [mjd@caese.fr](mailto:mjd@caese.fr)

**Horaires :**

Les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

Le mardi de 8 h 30 à 18 h et jusqu'à 19 h les jours de permanence d'avocat.

## Moustique tigre

Nous vous avons déjà sensibilisé l'an dernier. La totalité du département de l'Essonne est définie en zone de lutte contre le moustique de l'espèce *Aedes albopictus*, vecteur potentiel du chikungunya, de la dengue ou du virus Zika.

Afin de lutter contre ces maladies, des mesures citoyennes **peuvent et doivent** être mises en place :

- La suppression physique des contenants susceptibles de constituer des gîtes à larves (ex : suppression de point d'eau stagnante)
- Le signalement citoyen via la plateforme internet : <http://signalement-moustique.fr>.

## Mutualisation : Balayage mécanisé de la voirie

La commune va prochainement signer une convention avec la communauté d'agglomération afin d'adhérer au service commun « Balayage mécanisé de la voirie ». La CAESE assumera l'ensemble des coûts liés à deux passages par an. Des passages complémentaires seront possibles mais seront à la charge de la commune.

## Concours de pétanque



A l'occasion de l'inauguration du boulo-drome, la commune organise un concours de pétanque le :  
**Dimanche 1<sup>er</sup> septembre à 15h.**

Inscription : 5 € par personne.  
Parties au sifflet de 20 minutes.  
Des lots à gagner pour les vainqueurs.

Inscription obligatoire au : **06.30.08.17.42** ou sur [mairie@arrancourt.fr](mailto:mairie@arrancourt.fr).

## Retour en images ... Concert du 22 juin 2019 à Abbeville



Ouverture de la Mairie : Mardi de 17h à 19h et Vendredi de 15h à 18h

Tél : 01.69.58.80.81 Fax : 01.64.95.34.82 - courriel : [mairie@arrancourt.fr](mailto:mairie@arrancourt.fr) / [www.arrancourt.fr](http://www.arrancourt.fr)

Rédaction : Denis YANNOU, Virginie CORNÉE, Linda HALLIDAY – Directeur de publication : D. YANNOU

ISSN 2492-5330 - Impression : Interne - Ne pas jeter sur la voie publique